**GR**oupe d’**E**change et de **S**outien en matière d’**I**ntégration au niveau **L**ocal – **GRESIL** - **Présentation générale**

Le **GR**oupe d’**E**change et de **S**outien en matière d’**I**ntégration au niveau **L**ocal – **GRESIL** est né suite à l’organisation des 2èmes Assises Nationales de l’Intégration au Niveau Local en 2017, qui ont souligné le fort intérêt et le besoin des communes luxembourgeoises à travailler en réseau sur les thèmes qui concernent l’intégration et le vivre ensemble.

*Le GRESIL est un instrument*

qui cherche en premier lieu à **développer les compétences de ses participants en matière d’intégration locale par l’échange et le travail en ateliers thématiques**. Le GRESIL met en réseau les personnes de référence en matière d’intégration locale pour un échange intense d’expériences, une acquisition réelle de savoir-faire et un développement certain des capacités professionnelles.

*Quelle est la différence entre les Assises Nationales de l’Intégration et le GRESIL ?*

Les assises nationales sont un instrument de politique générale qui permet aux acteurs politiques locaux de prendre ou de redéfinir leurs orientations en matière de vivre ensemble. Elles marquent un moment fort de discussion sur les politiques locales du vivre ensemble. Exemples concrets et bonnes pratiques à l’appui, les participants se retrouvent entre pairs pour s’informer, se rassurer, s’échanger et se ressourcer.

**Statut**

Conçu comme un **groupe de travail** à composition variable, le GRESIL n’a pour l’instant pas de statut précis ; c’est une plateforme constituée dans l’intérêt des communes et pour les communes. Les initiateurs en sont le SYVICOL, l’OLAI et l’ASTI (appelés ci-après les initiateurs).

**Mission**

La principale mission du GRESIL consiste à proposer aux communes une plateforme de rassemblement, d’échange, d’information, de formation et de soutien autour des thèmes de l’intégration et du vivre ensemble au niveau local qui **vise**

* **la mise en réseau de ses acteurs locaux,**
* **la valorisation et l’échange de leurs bonnes pratiques**
* **et le soutien à la mise en place de mesures en matière d’intégration** **locale**.

Il s’agit de favoriser la mise en place de projets du vivre ensemble, de sensibiliser les acteurs locaux sur l’importance de ceux-ci pour la cohésion sociale et de conscientiser les acteurs communaux au double sens de l’intégration et à son impact transversal affectant tous les domaines de l’action communale.

**Participants**

*Les personnes potentiellement intéressées à s’échanger au niveau du GRESIL sont…*

le bourgmestre ou l’échevin ou encore le secrétaire communal chargé à l’intégration, les membres d’une commission communale consultative particulièrement celle à l’intégration, en passant par le conseiller communal, le fonctionnaire de l’office social jusqu’au bénévole engagé dans un projet local

Les participants du GRESIL sont des acteurs locaux intimement liés aux communes, qui soit :

* participent en tant que délégués officiels de leurs communes ou réseaux de communes,
* sont autorisés par celles-ci à participer.

La décision de participation, voire les suites données aux informations échangées, reste de la seule compétence des entités locales.

Le GRESIL n’est pas une plateforme pour les acteurs de la société civile locale ou nationale, mais pour des représentants dûment mandatés par leur commune.

**Objectifs**

*Le GRESIL a comme objectif d’être …*

une plateforme de rencontre et d’échange entre acteurs communaux impliqués dans les processus d’intégration et de cohésion interculturelle, basée sur un partenariat public-privé entre l’OLAI, le SYVICOL et l’Agence Interculturelle de l’ASTI.

Il s’agit de définir avec le temps les concepts et projets d’intégration et du vivre ensemble afin d’agir de manière concertée et concrète dans un cadre commun.

1. *Réseautage :* en établissant avec chaque commune des contacts et les échanges entre ses propres acteurs de l’intégration et ceux de toutes les autres communes.
2. *Échanges réciproques:* directs entre les acteurs communaux de l’intégration à travers leurs bonnes pratiques, leurs expériences, leurs opinions, leurs défaites et leurs succès, … C’est un processus d’apprentissage interne au groupe qui ne nécessite pas forcément d’une intervention externe. L’échange s’accompagne de discussions et de débats et ne doit pas forcément mener à un résultat concret.
3. *Information :* les contributions proviennent soit des initiateurs, soit de partenaires institutionnels, soit d’acteurs privés, soit de toute autre source externe aux communes. Toute information relative à l’intégration au niveau local, jugée d’intérêt pour les communes, pourra être divulguée lors des séances GRESIL. Le choix des informations sera fait par les initiateurs.
4. *Formation :* La formation des acteurs communaux se fera sur demande et en fonction des besoins des participants, en veillant à éviter les interférences avec les formations existantes. Elles seront tenues par des acteurs spécialistes en la matière.
5. *Soutien par l’empowerment :* Pour le soutien direct de tous les acteurs communaux, l’Agence Interculturelle de l’ASTI assure le fonctionnement du helpdesk aux projets communaux à l’intégration locale.

**Organisation et déroulement des séances GRESIL :**

En principe, chaque réunion du GRESIL est consacrée à un seul thème abordé soit

* par la présentation de bonnes pratiques réalisées au niveau communal,
* lors de la discussion de ces bonnes pratiques,
* pour la détermination des besoins et objectifs, comme acteurs dans les ateliers
* ou lors de l’évaluation des résultats

Les participants sont ainsi largement impliqués à tous les niveaux et dans le processus de chaque séance. Chaque séance du GRESIL se termine sur une évaluation, qui, par la fixation d’un nouveau thème principal, est en quelque sorte le début de la prochaine séance.

**Programme**

Le programme des séances GRESIL est en principe défini dans ses grandes lignes par les participants eux-mêmes. Les initiateurs, réunis en comité de pilotage GRESIL - regroupant l’ASTI, l’OLAI et le SYVICOL - se mettent d’accord sur le détail du programme et sa transposition. Une liste des sujets pertinents est dressée et complétée au fur et à mesure des séances du GRESIL et des assises nationales de l’intégration.